

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 82/1037 du 16/II/1982

Fixant les modalités de prise en charge
d'une partie du coût des livres du fon-
damental 1er degré.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Ar-
ticle 47 de la Constitution ;

Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attri-
butions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°79/154 du 4/4/79 portant nomination du premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret N°80/644
susvisé ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Le coût des manuels du cycle fondamental 1er degré, (du F.I
au F.6) est pris en charge par le budget de l'Etat à concurrence de 50% des
prix pratiqués par les libraires.

ARTICLE 2.- Les libraires installés sur le territoire national vendront
lesdits manuels à moitié prix et se feront rembourser la différence par le
Ministère des Finances, selon les modalités à définir avec ce dernier.

.../...

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la rentrée Scolaire 1980/1981, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 16 Novembre 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Prémier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de l'Education Nationale.

A. NDIINGA-OBA.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Ministre des Finances,

Itihi Osetumba LEKOUNDZOU.

Le Ministre du Commerce,

ELENGA-NGAPORO.

X